AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0770
FR0010298901-FS0392

20 avril 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

OFFICIIS PROPERTIES

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 20 avril 2018, la société de droit suisse Züblin Immobilien Holding AG (Klausstrasse 4, CH-8008 Zürich, Suisse) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 7 août 2017, les seuils de 1/3 et 30% du capital et des droits de vote de la société OFFICIIS PROPERTIES[1] et détenir, à cette date et à ce jour, 5 765 375 actions ZIF représentant autant de droit de vote, soit 28,99% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du capital de la société OFFICIIS PROPERTIES[3].

[1] Anciennement dénommée ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE.
[2] Sur la base d'un capital composé de 19 884 220 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. communiqué de la société OFFICIIS PROPERTIES en date du 7 août 2017.